

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du mardi 05 mars 2024

Membres en exercice : 15
Date de la convocation: 28/02/2024

Présents : 13
L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Secrétaire de séance: Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Représentés: Virginie FONGARO, Alda PENELA

Excusés:

Absents:

Objet: M49 Affectation du résultat - DE_2024_927

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BORT Béatrice

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 105 115.79 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	50 634.53
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	67 481.26
Résultat cumulé au 31/12/2023	105 115.79
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	105 115.79
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	50 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	55 115.79

B.DEFICIT AU 31/12/2023

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,

Madame le Maire
Béatrice BORT

